



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département des travaux publics

Référence :

246922 / 041231 RS - CT

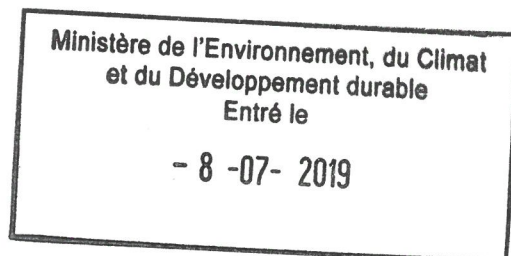
Luxembourg, le **- 5 JUIL. 2019**

Dossier suivi par :  
Caroline Thill  
caroline.thill@tp.etat.lu  
247-83318

**Concerne :** Évaluation du projet « PAP Quartier Alzette » – avis

Transmis à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable pour attribution, avec prière de faire parvenir l'annexe à Monsieur Philippe Peters (réf. 93316).

François Bausch  
Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics







Administration des ponts et chaussées

Réf. : LW/PG \* DVL-20190779  
À rappeler dans toutes correspondances!



Le chargé d'études dirigeant  
à  
Monsieur le Directeur

**Concerne:** Evaluation du projet « PAP Quartier Alzette »

**Objet:** Demande d'avis

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir l'avis concernant le champ d'application et le niveau de détail du rapport d'évaluation relatif au dossier « PAP Quartier Alzette » à Mersch.

L'administration communale de Mersch a chargé le bureau d'ingénieurs conseils Luxplan à élaborer le dossier d'évaluation des incidences sur l'environnement « EIE » relatif au PAP susmentionné. Le document, dont porte le présent avis, est un « screening » (Vorprüfung auf Basis von Grundlageninformationen) et sert comme préparation avant de finaliser le dossier « EIE » définitif.

- Page 22 : *Der CR183 stellt die Hauptverkehrsstraße zur Erschließung des PAP Quartier Alzette dar. Daneben ist das Neubaugebiet weiterhin über die separate Brücke im Osten an den CR123 angebunden.*

À notre avis, un raccordement supplémentaire à l'est du nouveau quartier au CR123 a des influences négatives sur la fluidité de la circulation sur les deux routes (CR123 et CR183). De plus, ce n'est pas dans le sens de guider du trafic à travers un nouveau quartier résidentiel.

Par contre, nous ne nous opposons pas de créer un « accès provisoire » qui pourrait seulement être utilisé par les services d'incendie ou les ambulances en cas d'urgence respectivement comme déviation lors de manifestations ou travaux sur le CR183 dans le nouveau quartier.

Ce point a déjà été discuté avec l'administration communale de Mersch lors de plusieurs réunions et entretiens.

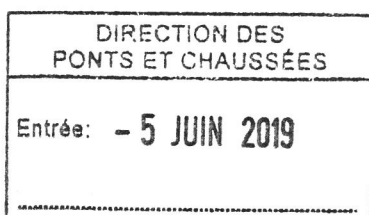
- Page 23 : *Eine Verkehrsstudie zur Prognose der zukünftigen Verkehrsbewegungen auf der Planzone selbst sowie auf den die Zone umgebenden Straßen liegt derzeit nicht vor.*

Afin de pouvoir étudier le débit du trafic du nouveau « Quartier Alzette » sur les structures routières attenantes, une étude de trafic détaillée est primordiale et devrait en tout cas faire partie du dossier « EIE ». Surtout les influences du trafic supplémentaire au giratoire

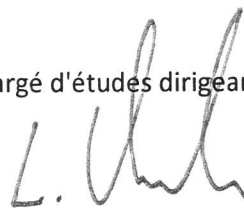
« Cactus », formé par la N7, le CR118, le CR123 et le nouveau CR183, ainsi que sur le carrefour « Stäreplaz » au centre Mersch, formé par la N7, la N8 et le CR123, seraient à analyser.

- Dans le présent document, les sujets tels que mobilité douce et pistes cyclables ne sont que mentionnés. Dans le dossier « EIE » définitif, ces thèmes devraient être traités plus en détail.
- L'extrait de carte N° 16 page 23 n'est pas à jour :

L'avant-projet sommaire concernant le nouveau CR183 à travers le futur quartier de la gare a été approuvé par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 12 mars 2019 sous condition de prévoir quelques modifications. Le bureau d'études Schroeder & Associés est chargé d'adapter les plans dans les meilleurs délais. Dès réception du dossier actualisé, nous allons le mettre à disposition du maître d'ouvrage du « PAP Quartier Alzette ».



Le chargé d'études dirigeant



Laurent WOLTER